



MODALITÉS D'UTILISATION DU BABILLARD DES ORGANISMES

1. BABILLARD DES ORGANISMES

Le Babillard des organismes est une initiative de la Ville de Beloeil, visant à offrir une visibilité aux organismes reconnus (ci-après: « **Utilisateurs** ») agissant sur son territoire. Il permet à ces organismes de faire la promotion de leurs messages d'intérêt public. La Ville accueille cette plateforme sur son site Web le rendant ainsi accessible à tous les visiteurs.

Les cours et activités seront retirés du babillard des organismes puisqu'ils doivent être publiés dans la section appropriée du site.

2. PUBLICATIONS ET CONTENU

Le Babillard des organismes est administré par la Direction des loisirs, culture et vie communautaire (ci-après : « Administrateurs »). Toutes les publications sont rédigées par les utilisateurs et les administrateurs se réservent le droit de faire une vérification de leur contenu. Les administrateurs pourront retirer les messages, et ce pour tous motifs qu'ils jugeront pertinents à savoir, mais sans s'y limiter, un contenu inapproprié ou incompréhensible, des propos diffamatoires, des informations incomplètes ou une mauvaise qualité du français. Advenant le cas où l'administrateur retire une publication, l'utilisateur recevra un courriel l'informant du retrait de sa publication. Le cas échéant, il pourra alors faire les modifications nécessaires afin de le rendre conforme pour publication.

3. DÉLAI DE PUBLICATION

Lorsque le formulaire de publication a été rempli, les utilisateurs doivent prévoir jusqu'à 5 jours ouvrables pour la mise en ligne de leur annonce sur le babillard. Le délai pourrait se voir modifier, et ce sans préavis.

4. HYPERLIENS OU VISUELS

Les utilisateurs peuvent joindre des affiches des événements ou encore des liens vers leur site web s'il y a lieu ou toute autre chose pertinente en lien avec leur publication.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les utilisateurs doivent s'assurer de ne pas contrevenir au droit de la propriété intellectuelle, plus particulièrement, mais sans s'y limiter, au droit d'auteur. Il appartient à l'utilisateur d'obtenir au préalable les droits requis pour permettre la publication.

6. RESPONSABILITÉ

L'utilisateur assume l'entière responsabilité du contenu de ses publications. Malgré le fait que la Ville accueille cette plateforme, elle ne pourra être tenue responsable concernant la forme, l'exactitude et le contenu des publications rédigées et fournies par les utilisateurs, ni non plus du contenu des hyperliens qui pourraient être joints aux publications des utilisateurs ou des conséquences découlant du défaut de l'utilisateur d'avoir préalablement obtenu les droits liés à la propriété intellectuelle.

7. FIN DU SERVICE

La Ville de Beloeil se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier le contenu des présentes modalités d'utilisation ou mettre fin au service offert, et ce à tout moment et sans préavis.